

**Rapport N° 238**  
**Budget 2016**  
**Budget de fonctionnement**  
**Crédits d'extensions des Services industriels et crédits d'entretien constructif**  
**Plan d'investissements 2016-2019**

---

Nyon, le 24 novembre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (ci-après la COFIN) a examiné le projet de Budget 2016 présenté par la Municipalité dans son préavis n° 238 du 9 octobre 2015.

La COFIN s'est réunie à six reprises les 27 et 28 octobre, puis les 4, 10, 11 et 17 novembre 2015.

Lors de la première séance, le préavis n°238 a été présenté dans ses généralités par M. Claude Uldry, Municipal des finances, accompagné de Mme Ying Cottier, cheffe du Service des finances et de M. Lionel Thorens du Service des finances.

A l'occasion des quatre séances suivantes, la COFIN a rencontré à tour de rôle l'ensemble des Municipaux, accompagnés de leurs chefs de services afin qu'ils présentent leurs budgets et répondent aux diverses questions de la COFIN. Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

Enfin, la COFIN s'est réunie le mardi 17 novembre pour une discussion sur la rédaction du rapport.

La COFIN souhaite adresser des remerciements particuliers à l'attention de Mme Ying Cottier et M. Lionel Thorens, du Service des finances, qui ont assisté à toutes les séances. Ils ont apporté un soutien très professionnel à la COFIN en répondant à un grand nombre de questions techniques, à la satisfaction générale des membres.

De façon similaire à l'année dernière, le rapport de la COFIN résulte d'un travail collectif puisque les membres se sont partagés la conduite des discussions sur l'examen des budgets des services ainsi que la rédaction des commentaires y relatifs, selon la répartition suivante :

- Luciano De Garrini : Analyse globale et conclusion + Administration générale + Développement durable + Affaires juridiques (en remplacement de Jean-Marie Frachebourg, excusé)
- Roxane Faraut-Linares : Urbanisme + Ressources et Relations Humaines
- Pierre Girard : Affaires sociales, éducation, jeunesse
- Jessica Jaccoud : Mobilité, SDIS et Police Nyon Région
- David Lugeon : Culture + Travaux et environnement
- Alex Braunwalder : Architecture et bâtiments
- Franck Martinet : Espaces verts
- Philippe-Jean Perret : Informatique + Finances
- Jacques Pittet : Sports, manifestations et maintenance
- Yvan Cornu : Services industriels
- Jean-Marie Frachebourg n'a pas participé à la rédaction du rapport pour des raisons professionnelles.

## Présentation générale du Budget 2016

### Vue générale du compte de fonctionnement

Le Budget 2016 présente un excédent de charges de CHF 6.2 millions, moins élevé que le déficit budgétaire de 2015 (CHF 6.8 millions) mais plus élevé que celui de 2014 qui se montait à CHF 5.2 millions.

Pour rappel, nous reportons ci-dessous un tableau comparatif des comptes de fonctionnement :

Comptes de fonctionnement	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Total des charges	(188'525'216)	(189'798'799)	(192'889'198)	(184'868'276)	(176'394'776)
Total des revenus	182'279'012	183'017'012	194'158'956	186'267'546	177'235'197
<b>Résultat comptable</b>	<b>(6'246'204)</b>	<b>(6'781'787)</b>	<b>1'269'758</b>	<b>1'399'270</b>	<b>840'422</b>
Résultat budgété	(6'246'204)	(6'781'787)	(5'217'007)	(7'197'972)	(8'751'370)
<b>Ecart sur le budget</b>			<b>6'486'765</b>	<b>8'597'242</b>	<b>9'591'792</b>

Lors des dernières années de cette législature, nous observons que les comptes sont généralement plus favorables que les budgets. Les explications données chaque année font état des bonnes surprises, exceptionnelles, dans les recettes.

La COFIN note que les résultats nets peuvent être considérés comme des résultats comptables. En tenant compte des virements nets aux fonds de réserve, les écarts sur les budgets sont accentués. La COFIN tenait à le spécifier dans un tableau qui se trouve en annexe 1.

En ce qui concerne 2016, la Municipalité se veut encore confiante, ce qui est cohérent avec le message porté lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

### Charges de fonctionnement

#### Comptes 30 – Autorités et personnel

Ces comptes sont budgétés de manière stable en général pour 2016 (-0.07% comparé au Budget 2015). A noter la reprise de collaborateurs par d'autres employeurs :

- Bibliothécaires scolaires par le Canton (-3.8 EPT, - CHF 337'000.-)
- Collaborateurs de TRN (-3 EPT, - CHF 215'700.-)

L'effet des annuités est prévue pour 1.1% de la masse salariale totale de la Ville pour une augmentation d'un montant de CHF 496'800.-. Enfin, les nouveaux postes comptent pour un total de CHF 286'500.-.

#### Comptes 31 – Biens, services, marchandises

Au total, les dépenses pour les achats de biens, de services et de marchandises diminuent d'un peu plus de CHF 4.1 millions. Cette diminution est en grande partie due aux achats d'eau, d'énergie et de combustibles des Services industriels, notamment, qui diminuent de CHF 4.9 millions dans le Budget 2016. Les autres charges des comptes augmentent d'environ CHF 854'000.-, pour les grandes lignes :

- Exploitation des nouveaux bâtiments
- Taxe micropolluants
- Evénements exceptionnels (dont les frais de publications pour les élections pour CHF 55'000.-).

#### Comptes 32 / 33 – Intérêts passifs et amortissements

Les intérêts diminuent de 4% par rapport au Budget 2015, grâce au renouvellement des emprunts à des taux inférieurs. Les amortissements, en hausse de 3.14% par rapport au Budget 2015, n'apportent pas de commentaire particulier.

### **Comptes 35 – Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques**

Au total, les charges liées aux autres collectivités publiques augmentent de 4.26% pour atteindre CHF 61 millions au Budget 2016. Cela représente 32.4% des charges totales au Budget 2016. Les éléments principaux de cette augmentation sont :

- Facture sociale (+ CHF 740'000.-)
- Péréquation horizontale nette (+ CHF 402'000.-)
- Participation à la PNR (+ CHF 484'300.-)
- Participation au SDIS Nyon-Dôle (+ CHF 68'000.-).

Pour rappel, Nyon enregistre aussi des recettes provenant des autres collectivités. Elles se montent à CHF 18.3 millions en 2016, en hausse de 1.58%. Un tableau récapitulatif de ces comptes se trouve en annexe 2.

### **Comptes 36 – Aides et subventions**

Au total, les subventions augmentent de CHF 689'727.- par rapport au Budget 2015. Divers dépassements d'enveloppes accordés ainsi que la progression de charges non-maîtrisables expliquent cette augmentation :

- Subvention clubs sportifs pour CHF 150'000.-
- Les carnets de tickets de bus pour CHF 180'000.-
- Facture cantonale TP pour CHF 375'424.-
- Participation AVASAD pour CHF 152'000.-.

### **Budget d'investissement**

Le plan d'investissement dès 2016 reflète les décisions de notre Conseil durant l'année écoulée. Alors que le montant accordé par le Conseil pour les dépenses d'investissement s'élevait à CHF 29 millions sur la période 2015-2018, ce montant passe à CHF 104.5 millions pour la période 2016-2019. Avec CHF 47 millions prévus en 2016, 73% des dépenses nettes au programme d'investissement 2016 sont déjà votées (34% l'année dernière).

Renseignement pris auprès du Service des finances, l'administration a déjà dépensé CHF 21.5 millions à fin octobre 2015. D'ici la fin de l'année, il estime des dépenses d'investissement à environ CHF 28 millions.

Le rythme de dépenses est donné et les autorités communales devront assumer ce rythme tout en conservant une marge de manœuvre financière relativement importante pour amortir les éventuels facteurs défavorables liés à la conjoncture (tels que décrits plus bas dans la section « Des effets négatifs à prévoir pour les années à venir »).

### **Méthode de priorisation**

L'année dernière, la COFIN avait pu prendre connaissance, avec grande satisfaction, de la mise en place de l'outil de priorisation des investissements. Cette année, elle est satisfaite d'entendre que ce système est encore mieux utilisé par les services de l'administration, ce qui affine la prise de décision quant à leur priorisation.

La nouveauté pour l'établissement du programme des investissements 2016 (projets non déposés/votés) concerne une mise à jour des critères de priorisation. Cette mise à jour a été transmise à la COFIN qui n'a pas de commentaire particulier. En résumé, il s'agit des éléments suivants :

- Revalorisation des projets du programme de législation ;
- Meilleure prise en compte des risques physiques ;
- Meilleure prise en compte des séquences d'un projet ;
- Intégration de la notion de subventions limitées dans le temps.

Selon le Municipal des finances, tous les services utilisent le nouvel outil, ce qui contribue à une meilleure documentation des projets que par le passé. L'étude de la liste des projets est par conséquent de meilleure qualité. La COFIN est toujours très satisfaite de cette méthode. Elle réitère le souhait que le classement des projets figure de manière transparente dans le budget des investissements.

## Une dette prévue de CHF 231 millions au 31 décembre 2016

L'évolution de la dette n'est une surprise pour personne. Compte tenu des montants d'investissements considérables auxquels le Conseil a consenti récemment, le niveau de la dette va augmenter de manière significative en 2016. Cela représenterait une dette d'environ CHF 11'500 par habitant, très au-dessus de certaines communes vaudoises, telles que Morges, Vevey, Yverdon ou encore Montreux. Les 5 points d'impôt affectés pour l'année 2015, refusés par le Conseil, auraient probablement eu un impact d'environ CHF 12 millions, ce qui aurait abouti à une dette d'environ CHF 219 millions au 31.12.2016, au lieu de CHF 231 millions prévus dans le Budget 2016.

Notons qu'il existe d'autres alternatives de financement que la dette ou encore l'augmentation d'impôt, telles qu'une optimisation de la marge d'autofinancement, ou encore la vente ou la valorisation d'actifs. Cependant, la COFIN ne tient pas à se positionner de manière unanime sur le choix de l'une ou l'autre de ces alternatives.

Selon le montant prévu de CHF 231 millions à la fin 2016, le Conseil qui sera élu pour la prochaine législature devra certainement augmenter le plafond d'endettement. Il n'y a presque aucun doute aujourd'hui.

## Une marge d'autofinancement prudente

Pour faire le lien avec la position de la COFIN sur le déficit de fonctionnement, un budget équilibré permet de maximiser la marge d'autofinancement, et de diminuer l'utilisation de la dette du même montant. Le tableau ci-dessous récapitule la marge d'autofinancement depuis 2012.

<i>Rubriques</i>	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Résultat de l'exercice	(6'246'204)	(6'781'787)	1'269'758	1'399'270	840'422
Attributions aux Fonds de réserve	1'580'959	1'669'026	6'231'814	10'322'805	3'111'971
Prélèvements sur Fonds de réserve	(752'307)	(1'398'300)	(3'853'885)	(1'546'294)	(368'333)
Amortissements	11'266'133	10'922'971	11'787'785	11'375'287	11'126'374
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'848'581</b>	<b>4'411'910</b>	<b>15'435'472</b>	<b>21'551'067</b>	<b>14'710'434</b>

## Des effets négatifs à prévoir pour les années à venir

Le contexte conjoncturel ainsi que les perspectives sur les prochaines années donnent un aperçu des prochains défis auxquels la ville de Nyon devra faire face. En résumé, la COFIN mentionne les éléments suivants, en séparant les facteurs sur lesquels les autorités communales bénéficient d'une certaine influence, les facteurs internes, et les autres :

### Facteurs internes :

- Impact des investissements sur le budget de fonctionnement, ainsi que les nouveaux collaborateurs à engager.
- Le nouveau cadre réglementaire des collaborateurs de la ville. Le montant n'est pas encore estimé par la Municipalité. L'impact est prévu dès 2017 au plus tôt.
- La maintenance des bâtiments.
- Les prochaines décisions du conseil.

### Facteurs externes :

- La Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). L'impact financier sur les comptes de la ville est estimé entre CHF 3 millions et CHF 5 millions, notamment dû à la baisse d'impôt des entreprises situées sur sol nyonnais.
- La hausse des taux d'intérêts. Cette hausse ne semble pas être prévue à court terme, mais sera probablement progressive, compte tenu du renouvellement des emprunts à long-terme que le Service des finances a conclu durant ces derniers mois, à des taux sont en-dessous des 1%. Pour rappel, les intérêts de la dette sont budgétés à CHF 3.3 millions en 2016.
- Libéralisation des marchés de l'électricité (libéralisation totale prévue officiellement au 01.01.2018, plus vraisemblablement entre 2020 et 2021) et du gaz (potentiellement dès 2019). Les recettes, prévues en 2016, seront déjà réduites suite à la perte de clients importants dans le marché de l'électricité.
- Les contributions cantonales et pour d'autres collectivités publiques, comme la facture sociale, la péréquation. Un tableau récapitulatif se trouve en annexe 2.

## Règles de construction du budget

En 2016, la Municipalité souhaite adapter la hausse des charges maîtrisables en attribuant des enveloppes correspondant au Budget 2015, c'est-à-dire avec 0% d'augmentation par rapport au Budget 2015 pour les comptes 31 – Biens, services et marchandises et 36 – Aides et subventions. Les augmentations observées dans les comptes 30 – Autorités et personnel sont dues aux annuités et aux nouveaux postes accordés par le Conseil.

Selon le Service des finances, il n'y a eu aucune exception à cette règle lors de l'établissement du Budget 2016. Cette mesure plaît à la COFIN qui la soutient.

La COFIN s'est plainte du peu de temps à disposition pour étudier le budget. Cette remarque est reprise d'ailleurs par quelques conseillers communaux, hors COFIN, pour qui il est difficile de se pencher sur l'étude du budget et poser des questions à leurs commissaires de COFIN dans le délai disponible. Le Municipal des finances explique qu'au vu des nombreuses associations en lien avec la commune, ainsi que les derniers chiffres de la péréquation, il est difficile de transmettre le budget plus tôt. Ces explications sont entendues par la COFIN mais elle constate que d'autres communes arrivent à transmettre leurs budgets aux commissaires plus rapidement.

## Prise de position de la COFIN

### Un budget déficitaire

Sans surprise, le Budget 2016 est déficitaire. Cette situation n'a jamais plu à la COFIN, cette année ne fait pas exception. Bien que ce déficit soit inférieur à certains budgets présentés durant cette législature, il ne faut pas négliger que les charges, que la Municipalité demande de pouvoir dépenser l'année prochaine, dépassent de plus de CHF 6 millions les recettes prévues. La COFIN avait déjà averti, lors du dépôt de l'arrêté d'imposition pour 2016, que la mauvaise habitude de présenter des budgets déficitaires et espérer des comptes équilibrés doit bientôt faire place à une stratégie plus prudente.

Cette problématique a été soulevée durant l'une des séances de la COFIN sur le Budget 2016, à laquelle participait notamment notre Syndic. Après une nouvelle présentation sur les incertitudes de l'évolution des finances communales, la COFIN a posé la question suivante :

« Quelles sont les mesures prises par la Municipalité pour se prémunir contre l'influence de ces événements sur les finances communales ? »

La réponse a surpris les commissaires de la COFIN : en résumé « Rien de concret pour l'instant ». Il y a bien évidemment le système des enveloppes, réduites à 0% pour 2016, qui permet une certaine limite à l'expansion des dépenses maîtrisables de la commune. Le syndic a aussi mentionné des discussions entreprises par la Municipalité de Nyon avec le Canton, pour estimer au mieux les effets négatifs à prévoir. Par ailleurs, la COFIN a appris que l'effet de la Réforme sur l'imposition des entreprises III devrait coûter au total CHF 3 millions à CHF 5 millions à Nyon. La COFIN soutient d'ailleurs tout lobby au Canton, auprès de nos députés nyonnais ainsi qu'auprès des associations de communes du Canton, afin d'établir une répartition équitable et compréhensible des charges à prévoir, et notamment les communes qui abritent un nombre important d'emplois, comme Nyon.

En revanche, l'idée de présenter un budget équilibré n'est pas à l'ordre du jour. En effet, selon la Municipalité, tant que les comptes sont équilibrés, un budget équilibré obligerait à entreprendre des mesures d'économie, ce qui serait difficilement acceptable pour l'administration. Bien que ses membres comprennent bien qu'il sera plus facile de faire accepter des mesures d'économie lorsque les comptes communaux seront dans le rouge, elle considère que le rôle de la Municipalité et ses responsabilités devraient la conduire à adopter des mesures préventives.

Aussi, la COFIN tient à rappeler que la part des charges sur lesquelles les Autorités communales, Municipalité et Conseil communal, ont une certaine influence ne compte que pour environ 49% des charges totales<sup>1</sup>.

Enfin, la COFIN a aussi pris note que la Municipalité désirerait débiter chaque législature avec un budget « zéro », c'est-à-dire, en partant d'une feuille blanche. Pour rappel, cette idée fait écho aux réponses de la Municipalité aux vœux de la COFIN écrites dans le préavis 218 sur les comptes 2014 : *« De plus, elle a pour ambition, à chaque début de législature, d'établir son budget en réévaluant chaque ligne budgétaire (budget à base 0), afin de reconsidérer les acquis budgétaires des années précédentes en fonction des besoins de la population et des prestations offertes. »*

La COFIN n'est pas contre une telle proposition si elle permet d'atteindre les buts usuels d'un tel programme, tels que la remise en question de certaines dépenses ou encore la recherche de prestations innovantes et optimisées à la population. Cependant, elle met en garde qu'un tel exercice nécessite un effort supplémentaire de la part des collaborateurs de la Ville lors de l'établissement d'un tel budget et que par conséquent, il serait inutile de procéder à l'établissement d'un budget zéro, sans octroyer les ressources nécessaires à son établissement.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe 1 – Part des charges maîtrisables du budget 2016

# Résumé des discussions sur les budgets des différents services

## Chapitre 1 – Administration générale

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	16'997'498	1.58%	5.72%	16'732'645	16'078'472	15'210'887	14'406'678
Total/hab	833.82			835.60	818.99	799.90	766.15
Nb hab*	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

Les dépenses liées au Conseil Communal (numéros 101), à la Municipalité (numéros 102), ainsi qu'au Tourisme (numéros 16) n'ont pas suscité de commentaire particulier cette année.

### 110 – Greffe Municipal

B 2016 CHF	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
1'887'838	3.35%	1.33%	1'826'670	1'863'032	1'822'499	1'863'426

Les discussions ont tourné autour des comptes suivants :

#### Compte 110.3171.00 – Frais information, promotion

Au-delà du montant important porté au Budget 2016, certains commissaires ont été surpris des projets de dépenses prévus pour 2016 :

- Une petite brochure simplifiée du rapport de gestion, pour CHF 13'000 est prévue dans le Budget 2016.
- Information aux nouveaux conseillers communaux : une partie de la COFIN aurait tout à fait compris que cette information se fasse par les groupes politiques, voire par le Secrétariat du Conseil. D'autres commissaires ont estimé que les petits groupes politiques seraient certainement demandeurs de ce type de formation. Au final, la COFIN souhaite formuler le vœu que cette dépense permette au Secrétariat du Conseil d'effectuer cette information aux nouveaux conseillers.

#### Compte 110.3199.01 – Prévention vandalisme et incivilités

Il s'agit des dépenses de prévention, et non pas des frais de réparation des actes de vandalisme.

### 111 - Service du développement durable & 112 – Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Il n'y a pas de changement noté pour 2016, excepté sur les imputations internes des RH qui ont été transférées en partie au SAG afin de ne pas prélever sur le fonds de réserve respectif de ces deux centres de coûts.

### 115 – Office juridique

Il existe encore du potentiel pour de plus gros rabais sur les assurances. Certaines couvertures sont plus basses (PNR, SDIS), il y a des négociations en cours. La sinistralité est bonne pour certains risques (ex. les transports).

Depuis le début d'année, les honoraires de justice sont centralisés, sauf pour le service de l'urbanisme.

## 130 – Service du personnel

<b>B 2016</b>	Variation	Variation	B 2015	C 2014	C 2013	C 2012
<b>CHF</b>	s/B 2015	s/C 2014	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2'076'100</b>	-4.83%	-0.96%	2'181'400	2'096'158	1'896'552	1'892'762

Le total des dépenses prévues pour le Service du personnel est de CHF 3'081'600.-. Il s'agit d'une baisse de CHF 26'300.- par rapport au Budget 2015 (soit CHF 2'076'100.- de dépenses nettes, comprenant les recettes du service, avec une baisse de CHF 105'000.-).

La COFIN a posé un certain nombre de questions en lien avec ce service sur des sujets précis.

### **Comptes 3011 / 3012 – Traitements**

La COFIN a demandé le détail de ces deux comptes afin de comprendre les variations, notamment celles en lien avec le préavis 133. Le détail des réponses du Service du personnel se trouve en annexe 3.

A noter que la désormais habituelle correction de CHF 300'000 sur l'anticipation des retards d'engagements est incluse à 100% dans le 130, ainsi que les charges sociales correspondantes, de manière similaire aux années précédentes.

### **Comptes 3091 - Frais de formation**

Les frais de formation se monteront à CHF 260'000 en 2016. La baisse de CHF 40'000 ne doit pas être comprise comme une réduction de l'offre de formation aux collaborateurs, mais plutôt d'une indexation aux besoins réels des collaborateurs de la ville. Les coûts effectifs pour la formation sont en moyenne de CHF 200'830 entre 2012 et 2014. Les budgets de formation par service ainsi que la liste complète des formations disponibles aux collaborateurs ont été transmises à la COFIN.

#### Commentaires

*La Municipalité réitère sa volonté de mettre en place une politique de formation efficace pour les employés de l'administration. Elle rappelle le fort turnover dans l'administration nyonnaise (8,8% au 30.09.2015) et table sur l'offre de formation continue comme l'une des mesures pour fidéliser ses collaborateurs. De plus, les évaluations annuelles ayant été mises en place, la formation permet une meilleure efficacité de l'administration.*

*En supplément, des activités de team building sont proposées. Basées sur l'exercice d'actions stratégiques visant à améliorer le fonctionnement et la cohésion des équipes, les formations de team building mettent en pratique des activités destinées à accroître autant la confiance de l'équipe que le potentiel de communication interne. A noter qu'à ce jour, la formation interne est supervisée par un auxiliaire.*

### **Compte 3093 - Frais sanitaires pour personnel**

Cette augmentation au budget découle d'un audit de l'assurance perte de gains de la Ville suite à de nombreux cas de maladie de longue durée. Cet audit a révélé un nombre de cas d'absences de longue durée plus élevé que la moyenne et l'assurance exige des mesures afin de poser un diagnostic de la sinistralité<sup>2</sup>. L'assurance perte de gain impose à la Ville de mettre en place des mesures visant à réduire ces affections de longue durée. Une note du Service du personnel précisant le contexte a été transmise à la COFIN.

A noter que le Budget 2016 inclus CHF 10'000.- pour les services d'un médecin conseil.

#### Commentaires

*Des discussions nourries ont eu lieu au sein de la COFIN sur la pertinence des mesures exposées par la Municipalité afin de réduire le taux de sinistralité dans l'administration. Certains membres de la COFIN s'étonnent que le Service du personnel n'ait pas la possibilité d'établir ce diagnostic. Néanmoins, il est compris que ce service n'ait pas la capacité actuellement pour assurer un travail indispensable comme celui-ci.*

---

<sup>2</sup> Le taux de sinistralité est une notion d'assurance. C'est un ratio financier entre le montant des sinistres à dédommager et celui des primes encaissées.



### Compte 3085 - Honoraires et frais d'études

La COFIN a demandé si le Préavis n°133, accordant un crédit de CHF 144'809.- dans le compte 130.3185, était déjà bouclé. Pour mémoire, il s'agit du préavis sur la révision du statut du personnel.

#### **Réponse du Service du personnel - Etat des dépenses liées au préavis 133**

Concernant les dépenses liées au compte 130.3185.00, elles sont les suivantes :

- 2014 : CHF 107'891.95

- 2015 : CHF 21'812.-

- **Total : CHF 129'703.95**

*Vous constaterez que les dépenses qui étaient prévues uniquement en 2014 dans le préavis 133 ont débordé en 2015.*

*Néanmoins, la démarche générale de révision du statut du personnel, de l'évaluation des fonctions et de la révision de l'échelle salariale (hors mandat HKP présenté dans le préavis) va engager d'autres dépenses qui seront prises en charges par le compte 130.3185.00 usuel du service.*

#### Commentaire : des effets inattendus des préavis sur les budgets de fonctionnement

La COFIN a observé que le projet lié à la révision de l'évaluation des fonctions et à l'échelle des salaires va engendrer des coûts supplémentaires en 2016. Comme indiqué de façon transparente dans la réponse du Service du personnel ci-dessus, CHF 129'703.95 ont été dépensés entre 2014 et 2015. La COFIN peut comprendre l'échelonnement sur deux ans, voire trois ans, compte tenu de la difficulté de ce type de démarche, ainsi que des aléas opérationnels du service.

Il est aussi précisé que « la démarche générale de révision du statut du personnel, de l'évaluation des fonctions et de la révision de l'échelle salariale (hors mandat HKP présenté dans le préavis) va engager d'autres dépenses qui seront prises en charge par le budget de fonctionnement. » La COFIN prend note. Néanmoins, certains de ses commissaires constatent que le budget de fonctionnement peut servir de complément financier bienvenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans les préavis, et dans la situation actuelle, pour le préavis 133.

La pratique ne semble pas être interdite, puisque les enveloppes permettent une certaine marge de manœuvre. En revanche, le Conseil peut se poser la question si cette pratique est appropriée, pour des questions de transparence et de contrôle. La COFIN n'a pas de position unanime à ce sujet pour le moment.

### 150 et suivants – Affaires culturelles et de loisirs

<b>B 2016</b>	Variation	Variation	B 2015	C 2014	C 2013	C 2012
<b>CHF</b>	s/B 2015	s/C 2014	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>6'214'060</b>	0.12%	4.87%	6'206'375	5'925'384	5'584'217	5'091'257

*Le tableau ci-dessus reprend le total des centres de coûts 150 à 158.*

Pour ce chapitre budgétaire, la COFIN a pu s'apercevoir que les lignes sont relativement stables. Les variations sont souvent liées aux projets de 2016 ; par exemple, l'achat de matériel augmente au musée historique (154.3116.00) en raison de montages en lien avec des expositions, alors que ce même item baisse au musée romain (156.3116.00).

La Commission a posé quelques questions liées aux conventions, notamment celle de l'Usine à gaz. Le Municipal en charge du service de la culture a expliqué à la commission des finances qu'une nouvelle convention sera signée si une deuxième salle est construite.

En outre, la Commission des finances tient à souligner que durant les travaux de cette éventuelle nouvelle salle, la subvention devra être négociée afin que la commune de Nyon ne finance que les frais de fonctionnement et les activités sur la période concernée, en fonction de la situation (événements « extra muros »), selon l'article 19 de la convention tripartite quinquennale de subvention 2013-2017. Selon le vœu de la COFIN émis dans son rapport sur le Budget 2015, cette nouvelle convention devra être soumise à l'approbation de la commission culturelle du conseil communal.

En ce qui concerne les achats d'œuvres d'art (153.3119.00), la commission a pu constater la mise en marche du préavis 219, voté par le conseil communal.

## 170 Service des sports

<b>B 2016</b>	Variation	Variation	B 2015	C 2014	C 2013	C 2012
<b>CHF</b>	s/B 2015	s/C 2014	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2'071'700</b>	15.30%	29.41%	1'796'850	1'600'914	1'521'853	1'384'862

L'augmentation importante de CHF 275'850.- sur le Budget 2015 est principalement due à :

- l'octroi de CHF 150'000.- de la subvention destinée aux jeunes sportifs, votée par le Conseil communal, préavis 212/2015. Ce montant porte ainsi le poste "Indemnités aux sociétés sportives" 170.3653.00 à CHF 650'000.- pour 2016.
- l'accroissement de CHF 27'000.- du poste "Aide ponctuelle sociétés sportives" 170.3653.01, portant ce compte à CHF 97'000.-. Cette augmentation décidée par la Municipalité est en lien avec des événements sportifs exceptionnels qui auront lieu en 2016 : Championnat du monde universitaire triathlon (20'000.-), 100 ans du Club d'échecs de Nyon (5'000.-), 10 ans du Tchoukball Nyon (2'000.-).
- une augmentation du poste "Traitements" 170.3011.01 de CHF 61'500.-, soit 8,8 %, dû en partie à un transfert de poste de la piscine de Colovray, portant ce compte à CHF 756'200.-.
- un transfert du compte 130.3170.00 "Service du personnel" CHF 35'000.-, sur le compte 170.3170.01 du SMM "Soirée du personnel".

## 171 Piscine de Colovray

### **Compte 171.3012.00 - Salaires personnel auxiliaire**

Ces charges augmentent de CHF 372'000.- (Budget 2015) à CHF 412'000.- (Budget 2016) soit CHF 40'000.-. Cette augmentation est justifiée par l'engagement de 2 surveillants supplémentaires pour satisfaire aux normes européennes en matière de surveillance, en particulier du secteur "lac".

### **Compte 171.4392.00 - Finances d'entrée**

Ces charges atteignent CHF 425'000.-. Les revenus d'exploitation de la piscine, fortement influencés par les conditions météorologiques saisonnières, sont calculés sur une base pluriannuelle de 5 ans.

## 172 Centre sportif de Colovray

Il s'agit d'un compte "fermé", les revenus couvrant les charges à CHF 322'000.- contre CHF 606'800.- au Budget 2015. La conciergerie étant reprise par l'UEFA.

## 19 Centre informatique

Le remplacement des pc s'effectue à hauteur de 40 PC par année, le renouvellement du parc devant être achevé en 2019. La durée de vie d'un pc est estimée à 5 ans. A noter que le remplacement total des PC est prévu après 2019 avec le remplacement de 244 PC sur les 400 que compte l'administration nyonnaise.

Une analyse des risques pourra être prévue dans le cadre des prochains budgets.

## Chapitre 2 – Finances

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>(76'966'923)</b>	4.54%	5.42%	(73'622'430)	(73'006'569)	(68'403'904)	(67'267'992)
Total/hab*	(3'775.65)			(3'676.59)	(3'718.75)	(3'597.18)	(3'577.32)
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

### 20 Comptabilité générale, caisse et contentieux

Des informations détaillées concernant ce chapitre se retrouvent dans le préavis 218 notamment en relation avec les impôts et la dette. Certains revenus sont aléatoires, calculés sur des moyennes, car impossibles à chiffrer de manière précise (210.4050.00 Impôt successions et donations et 210.4221.00 Intérêts moratoires notamment).

## Chapitre 3 – Domaines et bâtiments

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>8'954'310</b>	1.43%	8.84%	8'827'735	8'227'007	9'041'241	7'860'237
Total/hab*	439.26			440.84	419.06	475.45	418.01
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

### 340 Maintenance

B 2016 CHF	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>3'769'020</b>	8.15%	7.58%	3'484'920	3'503'474	3'547'889	-

L'accroissement des charges de ce chapitre est imputable essentiellement au poste "Traitements" 340.3011.00 qui augmente de CHF 215'000.- par rapport au Budget 2015. Ce montant supplémentaire s'explique majoritairement par la charge de 2 EPT supplémentaires faisant l'objet du préavis 179/2014 "Complexe scolaire de Nyon-Marens" voté par le Conseil communal.

Toutefois, les conclusions du préavis précisent que seul un **montant de CHF 128'335.-** TTC doit être imputé au **Budget 2016**, tenant compte du fait que la mise en exploitation de ce complexe est planifiée pour août 2016. Le montant passera à CHF 220'000.- TTC en 2017 pour une année complète d'exploitation. Le décompte ci-dessous, établi conjointement par le Service des finances et le Service du personnel dans le cadre de l'examen du Budget 2016 par la COFIN, nous donne le détail des montants attribués par ligne budgétaire pour les deux nouveaux postes de concierge au collège de Marens, calculé sur six mois (durée effective d'engagement en 2016, selon le préavis 179).

Comptes	Budgétisation année complète	AMENDEMENT Budgétisation 6 mois (effectif sur 2016, selon préavis 179)	Soldes des comptes avant amendement	Soldes des comptes après amendement
340.3011.00	167'196 CHF	83'598 CHF	2'727'100 CHF	2'643'502 CHF
340.3030.00	15'140 CHF	7'570 CHF	249'400 CHF	241'830 CHF
340.3040.00	26'410 CHF	13'205 CHF	412'100 CHF	398'895 CHF
340.3050.00	8'288 CHF	4'144 CHF	131'300 CHF	127'156 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>217'034 CHF</b>	<b>108'517 CHF</b>	<b>3'519'900 CHF</b>	<b>3'411'383 CHF</b>

## Amendement

Tenant compte des décisions votées par le Conseil communal, en particulier le point 3 des conclusions du préavis 179/2014 "Complexe scolaire culturel et sportif de Nyon-Marens", la COFIN demande au Conseil de réduire le budget du Service de la Maintenance pour un total de CHF 108'517.- selon le tableau ci-dessus<sup>3</sup>.

### Chapitres 34 Service des gérances / 35 Bâtiments / 58 Temples et Cultes

Comme dans le rapport de l'année précédente, les chiffres liés à ces chapitres sont relativement stables. Mais si le budget du service pris dans son ensemble est stable, certaines lignes le sont moins et c'est normal. Un bâtiment qui subit une réparation une année ne la subira pas l'année suivante.

Quelques lignes du budget ont fait l'objet de questions plus détaillées :

- La réfection de l'éclairage de deux salles d'expositions permanentes du musée du Léman,
- La fermeture pour rénovation dès juillet 2016 du Théâtre de Marens avec une réduction des gains locatifs,
- La peinture du sol dans l'abri PC en Oie,
- Le remplacement du parquet dans la salle communale,
- Le remplacement de la table principale de la salle de réunion de la Municipalité (Ferme du Manoir).

Notons que la municipalité présentera en 2016, par voie de préavis, la rénovation de l'immeuble Bel-Automne.

La discussion principale lors de cette séance a tourné autour du manque d'entretien de nos bâtiments, un point qui a déjà été commenté l'année passée. La maintenance devrait se faire préventivement dans l'idéal, car les réparations tardives ou dans l'urgence nécessitent souvent des coûts supplémentaires.

Ce manque d'entretien est également démontré dans le rapport 228 sur l'étude EPIQR+ (Patrimoine immobilier communal – demande d'un crédit pour l'établissement d'une expertise technique systématique) présenté le 9 novembre 2015 devant le conseil communal par le chef de service, M. P Troesch. Selon le rapport, notre patrimoine financier est particulièrement vétuste et présente un âge apparent de 34 ans (fourchette idéale : 22-28 ans).

Ce manque d'entretien, causé par un souci d'économie, génère donc des frais de réparation supplémentaires à court terme. Dans les années à venir, des investissements massifs et disproportionnés seront nécessaires pour combler le retard et éviter l'effritement continu du patrimoine.

L'augmentation des budgets de maintenance entraînera sûrement le besoin d'engager du personnel supplémentaire pour la gestion des travaux. En effet, le chef de service estime qu'il est au maximum de ce qu'il peut faire avec son effectif actuel.

Monsieur le Municipal M. C. Uldry partage le souci général de la COFIN, mais note une légère amélioration depuis quelques années, notamment avec l'engagement des ETP pour certains projets. La COFIN remarque que le manque de moyens, tant financiers qu'humains, pour réaliser les entretiens appropriés persiste dans le Budget 2016 et empêche le service d'effectuer les travaux nécessaires comme il le souhaiterait et comme il le faudrait.

---

<sup>3</sup> A noter que la COFIN propose d'amender le budget de CHF 108'517.-, conformément aux derniers montants fournis par le Service du personnel. Il convient à la COFIN car il se base sur les chiffres inclus dans le Budget 2016 présenté par la Municipalité.

## Chapitre 4 – Travaux et Environnement

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>9'827'150</b>	-1.42%	17.94%	9'968'420	8'332'400	8'405'519	8'441'114
Total/hab*	482.08			497.81	424.43	442.02	448.90
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

La commission a pu s'entretenir avec le responsable des travaux et environnement d'abord au sujet du fonctionnement, puis au sujet des crédits demandés en parallèle au budget dans le même préavis.

### Fonctionnement :

Ici encore, le budget est stable. Les règles établies par la Municipalité sont globalement respectées.

Plusieurs questions sont posées concernant l'environnement. L'une d'elles porte sur les imprimés et fournitures de bureau (410.3101.00). Il s'agit d'un projet ayant lieu tous les deux ans, en partenariat avec la commune de Prangins et mené avec les espaces verts ayant pour objectif que les habitants prennent conscience de la biodiversité.

Par ailleurs, la commission s'est penchée sur les déchets urbains, notamment à nouveau sur les imprimés et fournitures de bureau (452.3101.00), dont le montant avait été justifié en 2015 par la nouvelle déchetterie. Il s'agit de l'un des postes les plus importants du service, lié à la communication, puisque cette ligne trouve son sens dans le déclenchement d'opérations de communication à la population en rapport à la manière de trier et traiter les déchets. Un commissaire a néanmoins demandé si ces CHF 70'000.- étaient justifiés chaque année. En réalité, le service est toujours très optimiste à déclencher ces opérations et souhaite se donner la possibilité de le faire, mais on n'y parvient pas toujours à cause des travaux courants. Il y a cependant toujours un plan et des aléas. La commission estime donc qu'il ne s'agit pas d'un « coussin » financier.

A noter les revenus des taxes annuelles pour les égouts qui augmentent en volume en 2016 et une attribution au fonds de réserve égouts et épuration de CHF 651'680.-. La politique suivie par le Municipal est de ne pas fluctuer le prix des taxes chaque année, mais de tendre à avoir au moins trois années de recul pour statuer une adaptation.

### Entretien constructif (demande de crédits par le biais du même préavis) :

Par le biais du préavis relatif au budget, le service Travaux et Environnement fait une demande de crédits pour l'entretien constructif, relatifs à trois secteurs : la protection des rives du lac, le réseau routier et le réseau d'assainissement des eaux urbaines.

Les commissaires se sont étonnés de cette procédure et ont demandé si cela était habituel.

Après un bref regard en arrière, la commission des finances a pu observer en quelles années le conseil avait accepté cette manière de procéder. Il s'avère qu'en 2009, 2010, 2012 et 2014, le conseil a ratifié de telles demandes par le biais du préavis portant sur le budget. Les commissaires ont eu l'impression d'avoir eu la mémoire courte, car les années 2012 et 2014 font partie de la présente législature. Cependant, 2009 ne portait que sur le réseau routier et l'assainissement des eaux, et 2012 ne portait que sur ce dernier élément.

L'idée est d'éviter d'avoir chaque année une commission d'une demi-heure pour des éléments de toute façon indispensables. La nécessité d'avoir un préavis sur cette unique question n'est donc pas évidente.

Cependant, si l'ensemble des commissaires comprend la volonté d'éviter une commission petite et standardisée année après année, ils se sont néanmoins permis de réfléchir à la pertinence d'envoyer de tels thèmes à la commission des finances et de ratifier des thématiques par le même préavis que le budget de fonctionnement alors qu'elles n'ont rien à voir avec ce dernier et qu'elles sont censés être proposées par préavis, du fait qu'elles figurent dans les investissements.

### **Amendement**

Après une discussion nourrie et tout en comprenant parfaitement la demande de ces crédits, la commission des finances estime que cette façon de faire, même si elle gagne en efficacité et en rapidité, n'est pas adéquate. Elle a donc refusé de traiter ces questions. Elle se propose d'amender les conclusions du préavis numéro 238 en refusant d'entrer en matière sur ces crédits et en les renvoyant à la Municipalité pour un (ou plusieurs) préavis avec ces derniers comme unique objet.

La commission des finances tient tout de même à souligner qu'il ne s'agit nullement d'une sanction ou d'une décision de fond, mais bien d'une décision de forme qu'elle souhaite pérenne ces prochaines années.

### 420 - Service de l'urbanisme

<b>B 2016 CHF</b>	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>1'606'200</b>	1.83%	24.37%	1'577'400	1'291'466	1'135'534	1'139'915

Le total des dépenses prévues pour le Service de l'Urbanisme est de CHF 1'747'200.-. Il s'agit d'une hausse de CHF 28'800.- par rapport au Budget 2015 (Dépenses nettes de CHF 1'606'200.-).

La COFIN a posé un certain nombre de questions en lien avec ce service sur des sujets précis.

#### **Comptes 3011 – Traitements**

Les salaires sont stables. Les comptes 2015 seront équilibrés. Un changement de visage et un engagement au sein du service sur un poste vacant sont prévus.

#### **Comptes 3012 – Salaires personnel auxiliaire**

La COFIN constate que l'on passe de CHF 0 à CHF 24'000 sur le 3012 entre Budget 2015 et 2016. La différence est expliquée par la consommation du Préavis n°59 et CHF 2'000.- par mois pour un poste de stagiaire.

#### **Comptes 3185.00 – Honoraires, frais d'études**

Une différence de CHF 15'000.00 entre 2015-2016 est observée. Il s'agit d'un transfert de CHF 15'000.- du compte 420.3526.00 (Participation financière étude régionale) dont CHF 10'000.- serviront à une étude concernant la RDU. La liste des projets prévus a été transmise à la COFIN pour information.

#### **Comptes 3185.01 – Commission consultative urbanisme et salubrité**

Nous avons relevé l'an dernier chaque année un écart important entre le budget et les comptes. La COFIN a donc posé la question si 2016 allait suivre la même tendance. La Municipalité ne peut répondre avec certitude à cette question. Elle ne connaît pas encore le montant des jetons versés à la commission consultative de l'urbanisme. En outre, elle a toujours à l'étude la possibilité de la création d'une commission de professionnels dans le domaine.

#### **Compte 3526 – Participation financière étude régionale**

A l'examen du Budget 2015, la COFIN avait constaté que CHF 30'000 avaient été portés au budget sans dépense inscrite aux comptes, et ce durant deux ans de suite. Elle a cherché à savoir si des études concrètes étaient déjà prévues. Selon le chef de service, cela dépend des études pour la région, ce qui n'est pas encore définitif aujourd'hui. A noter le transfert de CHF 15'000.- sur le compte 3185 (honoraires, frais d'études) mentionnée dans le paragraphe dédié à ce compte.

## Espaces Verts (incl. 32 - Forêt et pâturages et 44 - Parcs, promenades et cimetières)

Préambule : Suite aux recommandations de la COFIN en 2015 d'avoir plus de clarté dans les comptes pour ce qui concerne les travaux des espaces verts pour le compte d'autres services, nous avons eu le plaisir de constater que ces recommandations avaient été suivies et nous en remercions grandement le chef de Service, M. Rubattel, et l'équipe des finances. Cet ajustement permet une meilleure lisibilité et compréhension du Budget 2016.

Pour rappel, c'est le compte 440.3145.00 - Entretien travaux privés qui a été réparti sur différents comptes de la ville (sous le code XXX.3145.00).

Toujours pour 2015, en ce qui concerne la communication, elle semble pouvoir être encore améliorée. En effet, M. Rubattel regrette de ne pas pouvoir plus dialoguer avec les différents chefs de services pour la bonne conduite des espaces verts.

### Détails des comptes 32 - Forêt et pâturages

<b>B 2016 CHF</b>	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>523'320</b>	-0.30%	30.94%	524'870	399'676	394'522	437'985

*Le tableau ci-dessus reprend le total du 32 - Forêt et pâturages.*

### 320 - Forêts

La COFIN a demandé si les 220'000 CHF de recettes sur compte 320.4355.00 - Ventes des bois n'étaient pas un peu trop optimiste. Cela ne semble pas être le cas.

### 321 - Montagnes

Rien de particulier à signaler

### Détails des comptes 44 - Parcs, promenades et cimetières

<b>B 2016 CHF</b>	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>3'185'980</b>	8.79%	15.43%	2'928'450	2'760'042	2'636'083	2'565'060

*Le tableau ci-dessus reprend le total du 44 - Parcs, promenades et cimetières.*

### 440- Espaces verts

Sous le compte 440.3011.00 - Traitements, il est à noter que l'augmentation est due à 0,5 EPT supplémentaire.

Concernant les différents comptes XXX.3145.00 désormais répartis entre les différents chapitres du budget, le montant total est stable à 554'500 CHF (montant facturé à l'UEFA compris) mais suite aux nombreux chantiers à venir, il faudra s'attendre à une augmentation des prestations du service des Espaces verts, peut-être même à une demande d'EPT supplémentaire(s).

À noter également une diminution du compte 440.3080.00 - Personnel temporaire qui fait suite à une insatisfaction du travail fourni par le personnel engagé pour une courte période.

### 441 - Cimetière

Rien de particulier à signaler.

#### 442 - Centre funéraire

La COFIN note simplement que malgré l'augmentation de la population nyonnaise, le nombre de locations des cryptes n'augmente pas spécialement en conséquence (compte 442.4272.00).

Conclusion :

Les finances des Espaces verts, dans leurs globalités, sont stables et ne font pas l'objet de remarques ou d'inquiétudes particulières de la part de la COFIN. Le matériel d'entretien semble être largement utilisé et le personnel très occupé, si ce n'est légèrement dépassé au gré des saisons et de la météo, ce qui est parfaitement normal. Suite aux différents projets pour notre ville et de nouveaux espaces verts (ex. Parc de la Morâche), il faudra certainement que le Conseil se positionne s'il souhaite donner plus de ressources aux Espaces verts (EPT supplémentaire(s)) ou s'il souhaite que des prestataires externes interviennent plus fréquemment.

Enfin, la politique du "Zéro pesticide" qui gagne le pays et ses communes pousse également le service des Espaces verts à être vigilant dans les produits utilisés et à limiter au maximum le recours à des produits nocifs pour l'environnement, ce qui est positif pour les habitants de Nyon, même si cela demande un peu plus de travail "à la main" de la part du personnel des Espaces verts.

### Chapitre 5, Instruction publique et cultes

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	796'224	-8.20%	53.80%	867'384	517'716	550'678	483'428
Total/hab*	39.06			43.32	26.37	28.96	25.71
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

Le budget diminue de 8,2% par rapport au Budget 2015. Deux points sont à relever dans ce chapitre :

- Les salaires et les charges liées aux bibliothécaires sont repris logiquement<sup>4</sup> par le canton ; l'effet est neutre pour notre ville dans le sens que jusqu'à maintenant, l'ensemble de ces frais nous était remboursé par le canton.
- En 2016 aura lieu l'inauguration de l'extension du collège de Marens ; dans le cadre des regroupements par classe d'âge, il y aura 16 classes qui passeront du collège de Roche-Combe au collège de Marens et 10 classes qui prendront le chemin inverse ce qui implique quelques réajustements dans les budgets de ces collèges.

Pour terminer, la COFIN note, avec plaisir, qu'il a été tenu compte de ses remarques pour que les « petites » dépenses portées au budget correspondent le plus possible à la réalité plutôt que de reporter chaque année le même montant (appelés coussins dans les précédents rapports).

<sup>4</sup> Logiquement car les bibliothécaires travaillent essentiellement avec des gens du canton (formation et enseignants).



## Chapitre 6 – Police

	<b>B 2016 CHF</b>	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>12'142'017</b>	17.58%	39.02%	10'326'455	8'733'952	7'169'282	6'988'330
Total/hab*	595.63			515.69	444.88	377.01	371.64
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

Pour l'étude de cette partie du budget, se présentent Madame la Municipale Ruey-Ray, le Commandant de Police Nyon Région, Monsieur Rochat et le Secrétaire général de Police Nyon Région, Monsieur Séchaud.

L'ensemble des comptes, que l'on peut regrouper sous l'appellation « Police » sont les suivants :

### 600 – Service de police

<b>B 2016 CHF</b>	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>9'234'158</b>	6.36%	23.82%	8'682'132	7'457'734	5'625'068	5'667'751

#### Macarons

Il nous est expliqué que les revenus des macarons ont été estimés à 270'000.- pour 2016.

#### Patrouilleurs scolaires

Le compte 600.3012.00 relatif au personnel auxiliaire comporte des charges à hauteur de CHF 25'000.- Ces montants correspondent au traitement des patrouilleurs scolaires qui sont restés sous le budget communal et qui n'ont pas été transférés à PNR. A la question de la commission des finances, il est répondu qu'il existe actuellement 5 patrouilleurs scolaires au total pour la ville de Nyon : 3 travaillent en même temps (2 à l'Avenue des Eules) et 1 au Chemin d'Eysins.

#### Recettes des parkings

Les recettes des parkings pourraient être inférieures au Budget 2016 selon la COFIN et aucune assurance n'a pu être donnée par le commandant Rochat. Une meilleure indication sera disponible au printemps prochain, sur les comptes 2015, dont le budget avait été établi à CHF 3.1 millions. La COFIN averti donc que le déficit prévu de CHF 6.2 millions pourrait être plus important que celui annoncé.

#### Réforme policière vaudoise

La participation de la Commune à la réforme policière cantonale se monte à CHF 1'630'881.-. La COFIN constate que le Canton de Vaud démontre une nouvelle fois sa capacité à reporter des dépenses sur les finances communales avec l'augmentation constante de la facture à la réforme policière. Pour rappel, en 2012, date d'entrée en vigueur de cette participation, Nyon avait déboursé la modique somme de CHF 1.4 millions.

## Police Nyon Région

La participation de la Commune de Nyon à PNR, telle qu'inscrite dans le préavis n° 238, correspond au compte 600.3521.00 :

<b>B 2016 CHF</b>	Variation s/B 2015	Variation s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
<b>7'585'577</b>	6.82%	20.00%	7'101'300	6'321'534	-	-

La Commission des finances constate néanmoins des écarts comptables et budgétaires entre la Ville de Nyon et PNR. Les explications du Service des finances sont les suivantes :

Dans les comptes 2014 de la PNR, les fonds de réserve créés en 2014 ont été refusés par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 29 avril 2015. A cette date, à la fois les comptes de la PNR et ceux de la Ville de Nyon ont été bouclés et révisés. Sur la recommandation de la Préfecture du District de Nyon, la dissolution des fonds de réserve est intégrée dans l'exercice 2015 pour les deux entités.

L'écart constaté entre les comptes 2014 de la Ville de Nyon et ceux de la PNR s'explique par l'enregistrement des recettes liées à la gestion des collaborateurs de l'unité de signalisation dans un compte (607.4319.00) qui est différent de celui de la participation de la Ville de Nyon (609.4521.02).

L'écart constaté entre le Budget 2015 de la Ville de Nyon et celui de la PNR s'explique par une petite erreur dans la saisie du budget dans le logiciel comptable. Comme précisé à la COFIN lors de l'analyse du Budget 2015, le Service des finances a remarqué cette différence après l'approbation du budget par la Municipalité et juste avant le dépôt du budget à la COFIN. Néanmoins, au vu du montant relativement faible, et du peu de temps à disposition, il n'a pas jugé utile de requérir la correction de ce montant. (cf. rapport de la COFIN sur le Budget 2015, p. 14).

L'écart constaté entre le Budget 2016 de la Ville de Nyon et celui de la PNR s'explique par l'acceptation du préavis 16/2015 par le Conseil intercommunal prévoyant la création d'un poste supplémentaire d'assistant de sécurité publique. Ce préavis ayant été accepté lors de la même séance que l'adoption du Budget 2016 de la PNR, il était trop tard pour l'intégrer à leur budget. Néanmoins, ce montant a été porté en augmentation de la participation nyonnaise à la PNR et intégré au budget de la Ville de Nyon. Ainsi, la part de Nyon dans le financement de ce nouvel ASP est estimé à CHF 96'371.

Le tableau ci-dessous résume les différents écarts :

	C2014	B2015	B2016
<b>PNR (compte PNR 609.4521.02)</b>	<b>6'255'534</b>	<b>7'100'114</b>	<b>7'489'206</b>
<b>1 assistant de sécurité publique B2016</b>			<b>96'371</b>
<b>Erreur de saisie B2015</b>		<b>1'186</b>	
<b>Gestion des collaborateurs signalisation C2014 (compte PNR 607.4319.00)</b>	<b>66'000</b>		
<b>Participation VdN (compte VDN 600.3521.00)</b>	<b>6'321'534</b>	<b>7'101'300</b>	<b>7'585'577</b>

Afin de comparer la différence théorique entre la contribution nyonnaise pour 2014 et le montant budgétisé pour 2016, nous devons comparer les montants suivants :

Comptes 2014 : 6'321'534 – (83.8% de 460'000) = 6'321'534 – 385'480 = 5'936'054.-.

Budget 2016 : 7'585'577.-.

Différence : 1'649'523.- soit une augmentation de 27.8%.

Les variations constatées sont dues à l'augmentation du personnel au sein de PNR. Il est à préciser que selon M. Séchaud, PNR devrait avoir atteint sa vitesse de croisière de sorte que la participation nyonnaise ne devrait pas augmenter dans les mêmes proportions durant les prochaines années.

## 615 Office de la Mobilité

L'ensemble des comptes, que l'on peut regrouper sous l'appellation « Mobilité », sont les suivants :

<b>B 2016</b>	Variation	Variation	B 2015	C 2014	C 2013	C 2012
<b>CHF</b>	s/B 2015	s/C 2014	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>4'315'676</b>	11.17%	70.28%	3'881'940	2'534'470	2'316'431	2'070'558

Pour l'étude de la partie « Mobilité » se présentent Madame la Municipale Ruey-Ray et Madame la Cheffe d'Office Mameri.

En préambule, il est annoncé que les augmentations sont liées d'une part à l'augmentation de la facture cantonale (compte 615.3657.01) et d'autre part l'octroi d'un budget de 180'000.- pour le financement des carnets de tickets de bus (compte 615.3657.00). Ces augmentations de charge sont partiellement compensées par l'augmentation des recettes qui ont doublé entre les comptes 2014 et le Budget 2016 (comptes 615.4272.01 et 02).

S'agissant de la participation de la Ville de Nyon aux frais de transport, (compte 615.3657.01), nous constatons que l'augmentation de 45% est due au passage au ¼ d'heure du NSTCM ainsi que l'acquisition du nouveau matériel roulant.

### Parking Vuarpillière

La COFIN a constaté que les recettes relatives au parking de la Vuarpillière sont inscrites au budget de la Mobilité et non de la Police (compte 615.4272.01). Il nous explique que le parking en question est intégré au plan de mobilité intra-entreprise ce qui explique le transfert des recettes à l'Office de la mobilité. Pour la mise à disposition de ces terrains communaux à la commune, la Ville dépense un montant de l'ordre de 40'000.-.

Le compte 615.3011.00 doit être lu en lien avec le compte 615.4361.00. En effet, le salaire de l'ingénieur en charge de la détection des bus est remboursé pour 40% par les transporteurs (44'650.-).

S'agissant des frais d'étude (compte 615.3185.00), 90'000.- sont budgétés pour 2016. L'Office prévoit de mener plusieurs mandats conjointement avec le Conseil régional (P+R Asse, RC1, réseau cyclable régional, RDU) ainsi que seul (P+R Colovray, réseau cyclable, schéma circulation centre-ville, schéma mobilité piéton). Un montant de 10'000.- est réservé pour les études diverses.

A propos du P+R de la Petite Prairie, la cheffe d'Office nous explique qu'une possible ouverture aux habitants du quartier est envisagée, à condition qu'elle n'empêche pas les pendulaires d'utiliser son parking selon sa destination première.

## SDIS

Pour l'étude de la partie SDIS se présentent Madame la Municipale Ruey-Ray et le Commandant du SDIS, Monsieur Corthésy.

En préambule, il nous est annoncé que l'association intercommunale (18 communes) bénéficiera pour 2016 d'un poste fixe et permanent supplémentaire. Le nombre d'employés fixes passe donc de quatre postes à cinq postes. Ils sont toujours rattachés à la Ville de Nyon.

## 65 Défense contre l'incendie

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
Charges	1'728'580	12.97%	4.84%	1'530'100	1'648'750	1'668'344	1'878'560
Recettes	(715'200)	22.28%	34.02%	(584'900)	(533'651)	(864'223)	(911'191)
Fds de réserve*	(235'000)	-75.14%	-78.93%	(945'200)	(1'115'099)	(804'121)	(967'368)
<b>Solde</b>	<b>778'380</b>			-	(0)	-	-

\* En 2013, l'impôt affecté aux charges du SDIS a été supprimé. Depuis 2013, jusqu'à son épuisement en 2016, le fonds de réserve "Service du Feu" a compensé les recettes du point de l'ancien d'impôt affecté.

Les comptes 650, Service du feu, présentent un total des charges à hauteur de CHF 1'728'580.- (traitement, charges sociales, entretien des bornes hydrantes et participation au SDIS La Côte). Elles sont partiellement couvertes par la refacturation des charges sociales à l'association intercommunale (CHF 715'200.-) et par un prélèvement de CHF 235'000.- sur le fonds de réserve (compte 650.4814.00). Ce montant, ajouté à la participation au SDIS (CHF 942'180.-) correspond à la participation totale de la Ville de Nyon à l'association intercommunale.

Situation du fonds de réserve *Service du Feu II* :

Fortune au 31.12.2014	Prélèvements prévus en 2015	Prélèvements prévus en 2016	Fortune prévisible au 31.12.2016
1'180'256.81	-945'200.00	-235'000.00	<b>56.81</b>

S'agissant de ce fonds de réserve, il est rappelé que jusqu'à la fin de la législature, la Ville de Nyon contribue au SDIS par une cotisation de CHF 10.- par habitant supplémentaire en comparaison des autres communes. Cette dépense est financée par le prélèvement du fonds de réserve. Dès la prochaine législature, le fonds de réserve sera épuisé et la cotisation nyonnaise reviendra à un taux « normal ».

## Chapitre 7 – Affaires sociales

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	<b>36'995'816</b>	2.56%	11.43%	36'073'860	33'199'526	29'706'344	31'370'875
Total/hab*	1'814.85			1'801.47	1'691.09	1'562.18	1'668.31
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

L'augmentation est de CHF 922'000 par rapport au Budget 2015. Elle est due pour l'essentiel à la facture sociale, soit la prévoyance sociale pour CHF 740'000 (compte 720) et l'action médico-sociale pour CHF 150'000 (compte 730 = prestations à domicile). Pour rappel, ces postes sont gérés par le canton et la seule maîtrise que nous en avons est le paiement de la facture que nous recevons de sa part qui se montera à CHF 27'743'000 pour 2016, ce qui représente le 67% du total des charges du service (ou encore le 14,7% de l'ensemble des charges du budget). L'annexe 2 détaille l'évolution de ces dépenses depuis 2012.

On note que, dans le cadre de la réorganisation du service, le compte 705 a changé de nom pour s'intituler dorénavant « Cohésion et intégration sociale » (ancien : « prestation jeunesse »). Les frais liés aux maisons de quartier ainsi qu'à l'intégration passent du compte 710 (actions sociales) à ce compte.

Concernant la Structure d'accueil collectif (compte 760), on note une stabilité entre les budgets 2015 et 2016. Les structures membres du réseau nyonnais offrent environ 600 places d'accueil, pour moitié en préscolaire et l'autre moitié en parascolaire. La préparation du budget pour ce compte n'est pas aisée puisque les recettes dépendent des différents rabais possibles ainsi que du revenu des parents ; la nouvelle estimation desdits revenus après l'été (souhaitée par la COFIN dans son rapport sur le Budget 2015) n'a pas pu être réalisée en raison du délai trop court entre la rentrée et le dépôt du budget. Par contre, comme le demandait la COFIN, le service a pu compter sur l'appui du Service des finances pour le contrôle des budgets.

## Chapitre 8 – Services industriels

	B 2016 CHF	Var s/B 2015	Var s/C 2014	B 2015 CHF	C 2014 CHF	C 2013 CHF	C 2012 CHF
CHF	(2'499'889)	4.50%	-25.43%	(2'392'281)	(3'352'261)	(3'079'316)	(3'123'092)
Total/hab*	(122.63)			(119.47)	(170.75)	(161.93)	(166.09)
Nb hab	20'385			20'025	19'632	19'016	18'804

\* Hypothèse: augmentation de 2% en 2015 et de 1.8% en 2016, selon projections de la population obtenus du Service des Finances (+1.6% annuel entre 2015 et 2020 pour le district de Nyon selon le SCRIS).

Données pour l'analyse de l'évolution des montants année après année ; La comparaison avec d'autres communes n'est pas recommandée.

### Objectif de bénéfice

Les Services industriels (SI) sont définis comme un centre de profit et à ce titre la Municipalité leur fixe un objectif de marge bénéficiaire qui se monte à CHF 2.5 millions pour 2016, au même niveau que pour 2015.

Le bénéfice des SI se compose des marges sur :

- le service du gaz :	1'683'527.-
- le service de l'électricité (activités commerciales) :	816'352.-
- le service de l'eau <sup>5</sup> :	0.-

Il est prévu que le fonds (9280.27) sur le service de l'eau se monte à plus de CHF 15 millions au 31.12.2016 et qu'il soit utilisé pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière (préavis n° 215 : demande de crédit de CHF 14'911'000.-).

### Traitement des déchets industriels (compte 800.3141.00)

Comme les grandes entreprises privées situées sur la commune de Nyon, les SI doivent mandater un transporteur privé (Challandes SA) pour l'évacuation de leurs déchets industriels, en particulier pour de gros volumes de plastique non-recyclable.

### Nouveau contrat de prestations avec TRN SA (compte 800.4399.04)

Ce contrat fixe le transfert de 2.4 EPT à TRN SA en déduction des charges de traitements (3011) parallèlement portés en diminution des prestations facturées à TRN SA. Par contre de « petites » prestations effectuées par des collaborateurs des SI à hauteur d'environ 10% de leur temps de travail, n'ont pas pu être transférées et facturées à TRN SA.

L'entrée en vigueur de ce nouveau contrat de prestations génère un manque à gagner entre CHF 600'000.- et CHF 700'000.- pour la Ville de Nyon. Pour expliquer cette diminution, les SI admettent qu'il existait, par le passé, une légère surfacturation des services à TRN SA.

Les SI continueront à fournir et à facturer des services techniques (Home Service), à installer et développer des équipements, à mettre à disposition des surface de bureaux, des prestations informatiques et de RH.

### Service des eaux – taxes de raccordement (compte 810.4341.00)

Pour plus de transparence, les SI portent au budget des taxes de raccordement (depuis le Budget 2015). Le montant estimé de CHF 263'000.- ne prend pas en compte la réalisation du nouveau quartier des Jardins du Couchant, alors que des taxes de raccordement « égouts et épuration » sont budgétisées dans le compte 460.4351.00 (Travaux et Environnement) pour ces nouvelles constructions.

<sup>5</sup> En accord avec la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) révisée en 2013, la Ville de Nyon a toujours considéré que la marge sur la vente de l'eau devait être attribuée à un fonds de réserve, alors qu'il semble que d'autres communes utilisaient par le passé ces bénéfices pour améliorer leurs comptes.

## **Activité commerciales – service électrique (compte 822)**

On relève une nette tendance à la baisse de la marge sur la commercialisation de l'électricité due à :

- une stagnation de la consommation (qui découle de mesures d'économie d'énergie) ;
- un effet prix du fluide (contrôlé par le régulateur, c'est-à-dire l'office fédéral de l'énergie OFEN) ; [le DETEC a fixé à 4,70% le taux d'intérêt des capitaux investis dans le réseau électrique (WACC) pour 2016, mais le directeur des SI informe la commission que ce taux devrait baisser à 3.7% en 2017], et ;
- la libéralisation du marché de l'électricité qui engendre la perte de clients « éligibles ». À cet égard, les SI ont déjà perdu plusieurs gros clients multisites ; à titre d'exemples, Changins (la Confédération), la Migros et Novartis.

Prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la libéralisation totale du marché de l'électricité devrait plutôt entrer en vigueur en 2020, voire 2021, en fonction des décisions politiques du parlement fédéral. Dans ce contexte de libéralisation, 43% des clients des SI sont qualifiés « à risque ».

Au niveau ces **charges par nature** : biens, services, marchandises, on relève deux projets pour 2016 :

- la mise en place d'un système d'asset management pour CHF 104'000.- (compte 820.3185.00) qui permettra une gestion active et efficace du réseau et des équipements électriques, ainsi qu'une priorisation globale des investissements ;
- CHF 80'000.- (compte 820.3171.00) pour la réfection de l'identité visuelle « multfluides » des fourgons.

## **Service du gaz**

La vente de gaz dégage encore des marges appréciables. Comme déjà noté l'année dernière, la libéralisation commence à s'appliquer pour les gros clients. L'OFEN, qui régularise le marché de l'électricité, va probablement mettre en place la même stratégie pour le gaz à partir de 2019, si bien que l'on peut prévoir de se retrouver dans quatre, cinq ans environ avec la même problématique que pour l'électricité.

## **Extensions prévues des services industriels**

La COFIN aurait une demande pour suivre au mieux l'évolution et l'utilisation des crédits d'extension des SI sur plusieurs exercices. La COFIN demande un référencement des projets ainsi que la mention de l'année de la demande (B2013, B2014, B2015) dans les documents du budget. À l'heure actuelle, les libellés changent légèrement, ce qui rend parfois difficile de déterminer s'il s'agit d'un nouveau projet ou du report d'un crédit non réalisé.

## Vœux de la COFIN

Globalement, la COFIN est satisfaite du processus budgétaire suivi par la plupart des services. En effet, elle exprime sa satisfaction suite au respect de la majorité des vœux émis dans le cadre du Budget 2015.

La COFIN a posé un certain nombre de questions au sujet de comptes dont les budgets étaient généralement supérieurs aux dépenses effectives. Les réponses qu'elle a reçues sont jugées complètes et n'ont pas amené plus de commentaires.

Elle a reçu aussi le détail des dépenses liées au préavis 133 sur la révision du statut du personnel. Le vœu relatif à cette problématique est comblé. En revanche, nous avons vu que ce détail des dépenses amène d'autres questions, notamment l'utilisation des budgets de fonctionnement non prévus pour les coûts liés au préavis votés.

Enfin, la COFIN est satisfaite aussi que les services ont démontré une plus grande capacité à répondre aux questions des commissaires, même lorsque des lignes d'autres services sont inscrites dans le budget sous leur responsabilité.

### ***Des EPTs supplémentaires sont toujours acceptés sans l'aval du Conseil***

Comme l'année dernière, la COFIN constate que des EPT sont toujours acceptés en dehors du processus d'acceptation par le Conseil. Certains services annoncent pour 2016 la pérennisation de certains collaborateurs, actuellement en contrat auxiliaire. Sans remettre en question le fond de ces engagements, la COFIN remet vivement en question la forme. Pour rappel, cette pratique avait déjà fait l'objet d'un vœu de la COFIN l'année dernière et constate que ce vœu n'a pas été exaucé, loin de là. Avec 2.7 EPT en 2014, 2.2 en 2015 et 1.5 en 2016, cela donne un total net de 6.4 EPT non acceptés par le Conseil depuis 2014. Le détail se trouve dans les tableaux ci-dessous.

ETP budget 2015	297.1		
Maintien d'un collaborateur à la SADEC (refacturé)	0.5		
Fin de mandat RRH	-0.8	<u>Différence expliquée par les raisons suivantes :</u>	
Reprise des bibliothécaires par Canton	-3.8	- Pérennisation d'un poste au musée historique	(+0.6 EPT)
Reprise collaborateur par TRN	-3	- Pérennisation d'un poste aux RRH	(+0.5 EPT)
Suppression du poste de concierge au CS de Colovray	-1	- Pérennisation d'un poste au cimetière	(+0.5 EPT)
ETP admis selon préavis	3.1	- Modification du temps de travail à la Mobilité	(+0.1 EPT)
Situation théorique	292.1	- Modification du temps de travail à l'Urbanisme	(+0.1 EPT)
ETP budget 2016	293.6	- Modifications de temps de travail au SASEJ	(-0.3 EPT)
<b>Différence (augmentation non justifiée par préavis)</b>	<b>1.5</b>	<b>Différence (augmentation non justifiée par préavis)</b>	<b>1.5</b>

L'année dernière, la Municipalité avait répondu : « *Dans le cadre du contrôle de la masse salariale et de la flexibilisation de la gestion des postes, la Municipalité a décidé que toute augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux salaires devrait faire l'objet d'une demande auprès du Conseil communal. En revanche, elle réaffirme ici sa volonté de garder la maîtrise sur les modifications des taux d'activité de ses collaborateurs, pour autant que l'enveloppe salariale accordée par le Conseil communal dans le cadre du budget soit respectée. Si en augmentant le temps de travail d'un collaborateur ou en créant un nouveau poste, elle augmente la masse salariale, alors elle doit en demander l'autorisation au Conseil communal. Un soin particulier est porté par les Services des ressources et relations humaines et des finances pour s'assurer qu'à chaque modification d'EPT accordée par la Municipalité, le montant de la masse salariale est respecté.* »

Cette réponse permet à la COFIN de préciser sa position. En effet, elle n'est pas contre la flexibilité nécessaire à un employeur pour modifier le taux d'activité d'un collaborateur déjà employé comme fixe auprès de la Ville de Nyon. En revanche, la création d'EPTs pour pérenniser des auxiliaires est un autre cas de figure. Cela revient à créer un processus d'engagement différent.

Cette situation ne convient pas à la COFIN. Elle demande à la Municipalité de respecter cette règle sans exception. Un membre de la COFIN a proposé de déposer un préavis listant toutes les demandes de pérennisation de postes non soumis actuellement au statut du personnel (auxiliaires de longue durée), afin que le Conseil puisse se positionner.

En résumé, la COFIN émet le vœu suivant :

La COFIN demande à la Municipalité qu'elle respecte la volonté du Conseil communal de procéder par voie de préavis pour toute augmentation des effectifs du personnel fixe de l'Administration communale. Elle propose le dépôt d'un préavis annuel avec toutes ces demandes, à soumettre à l'approbation du Conseil.

#### ***Des subventions en faveur de l'Usine à Gaz à redéfinir***

Concernant les subventions octroyées aux institutions culturelles, la COFIN se réjouit d'avoir reçu la confirmation de la Municipalité, dans le cadre du préavis 218 sur les comptes 2014, que les conventions, et par conséquent les montants de leurs subventions, sont soumis à la Commission des affaires culturelles pour validation. La COFIN considère que le vœu émis l'année dernière est donc exaucé. Elle se permet néanmoins d'un vœu « subsidiaire » cette année.

En effet, la COFIN note en page 9 de ce rapport, que la convention actuelle avec l'Usine à Gaz devra être revue pour la durée des travaux, conformément à son article 19. La COFIN observe que la convention en vigueur actuellement, et son plan de financement sont prévus dans le cadre d'une programmation ordinaire de l'Usine à Gaz. Ils devront être revus afin que la commune de Nyon ne finance que « la part qui serve à couvrir les frais de fonctionnement sur la période concernée jusqu'à la reprise des activités », selon cet article 19 de la convention. Selon le vœu de la COFIN émis dans son rapport sur le Budget 2015, cette convention provisoire, pour la durée des travaux, devrait être soumise à l'approbation de la commission culturelle du Conseil.

En résumé, le vœu de la COFIN est le suivant :

Si les travaux à l'Usine à Gaz sont acceptés par le Conseil, la subvention actuellement prévue dans le Budget 2016, en faveur de l'association de l'Usine à Gaz, ne devra pas être versée tant que le montant des frais de fonctionnement n'ait été approuvé par la commission des affaires culturelles.

#### ***Un meilleur échange d'information entre PNR et la COFIN***

La COFIN a noté que les comptes et les budgets présentés ne concordent pas entre les documents de PNR et de la Ville de Nyon. Ce décalage n'est pas acceptable pour la COFIN, bien qu'elle en comprenne les raisons. La COFIN demande donc que cela ne se reproduise plus, quitte à ce que les vérificateurs des comptes, organe de révision des deux organismes, soient impliqués dans la réalisation de cet objectif.

Au-delà de cette première remarque, la COFIN constate que sa marge de manœuvre est devenue très restreinte sur le budget de PNR. Consciente qu'il s'agit d'un manque (de prise) d'information, la COFIN a l'impression de se retrouver avec le même sentiment d'impuissance face aux charges de PNR que lorsque l'Administration cantonale envoie les décomptes finaux de la péréquation vaudoise. Dès lors, elle souhaite trouver une solution avec les membres du Conseil communal nyonnais membres de l'association intercommunale, afin que la COFIN puisse obtenir les informations sur les budgets de PNR de façon proactive.

En résumé, le vœu de la COFIN est le suivant :

Les montants apparaissant dans les documents financiers de la Commune de Nyon (comptes budgets) doivent concorder avec ceux inscrits dans les mêmes documents des associations intercommunales, telles que PNR.

#### ***Une information délivrée par le Secrétariat du Conseil aux nouveaux conseillers***

Enfin, la COFIN aurait un dernier vœu. Dans le budget pour les publications du SAG, que certains membres de la COFIN considèrent comme étant très confortable, il est prévu une information aux nouveaux conseillers communaux. La COFIN émet le vœu que cette information soit délivrée par le Secrétariat du Conseil communal, ce qui est conforme à son rôle de service au Conseil.

En résumé, la COFIN émet le vœu suivant :

La COFIN souhaiterait que l'information aux nouveaux conseillers soit délivrée par le Secrétariat du Conseil (compte 110.3171.00).



## Conclusions

Pour conclure, la COFIN recommande au Conseil d'accepter le Budget 2016 amendé. Elle est satisfaite des séances de revues du budget et salue l'engagement dévoué des membres de l'administration pour aider la COFIN à comprendre au mieux les enjeux du Budget 2016.

A l'issue de la dernière des longues soirées de revues budgétaires, nous nous sommes dit entre quelques membres de la COFIN que nous compositions peut-être l'une des dernières COFIN ayant la chance de rendre un rapport sur un budget encore considéré comme « facile ». Nous venons de vivre une législature dorée, composée de bonnes surprises annuelles, durant laquelle nous avons profité des marges d'autofinancement positives et des taux d'intérêt exceptionnellement bas pour investir massivement. Ces investissements, validés par le Conseil, ne sont pas remis en question, notamment parce qu'ils permettent de combler le retard pris durant les législatures précédentes, et aussi d'assurer le développement de notre ville. La prochaine législature sera moins « facile », car il faudra peut-être faire des choix douloureux, certainement revoir la stratégie financière de l'administration, et peut-être prendre des décisions impopulaires. La COFIN ne veut pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais les perspectives sur les finances communales ne sont pas réjouissantes, pour ne citer que les principales :

- l'impact des investissements sur le budget de fonctionnement,
- la RIE III,
- la future hausse des taux d'intérêts,
- les factures cantonales,
- la baisse des marges des Services Industriels.

Nous ne vivons certainement pas le même rythme de croisière durant les cinq prochaines années. Les vœux de la COFIN vont aussi dans le sens d'une meilleure maîtrise des finances. Notamment, il sera intéressant de clarifier le traitement de demandes de budgets supplémentaires en lien avec des crédits de fonctionnements accordés par des préavis. Enfin, elle tient aussi à souligner la progression constante du niveau d'information financière délivrée par le Service des finances, avec lequel elle entretient une collaboration optimale.

## Amendements

### ***Les crédits d'entretien constructifs***

Le service de Travaux et Environnement demande des crédits pour l'entretien constructif. La COFIN constate que cette règle a été appliquée durant les années 2009, 2010 (le préavis n'est d'ailleurs pas encore bouclé selon le document du Budget 2016), 2012 et 2014.

Cette année, cette pratique est remise en question par la COFIN. En effet, elle estime que ces crédits, même s'ils respectent certainement les critères établis pour l'année 2012, devraient subir un traitement identique aux préavis de construction. En procédant de la sorte, des explications substantielles pourront être apportées à des commissaires concentrés uniquement à l'étude de ces travaux, plutôt que de surcharger le travail déjà important de l'examen du budget annuel. Elle tient à souligner qu'elle n'émet aucune recommandation relative à ces travaux, car elle tient à ce que la commission puisse travailler sereinement, sans parasite provenant de la COFIN.

Par conséquent, la COFIN propose de refuser les points 3, 4 et 5 des conclusions du préavis 238 et laisser le service de T&E déposer un préavis spécifique, qui peut très certainement regrouper l'ensemble des travaux demandés.

### ***Les salaires du 340 – Maintenance en lien avec le préavis 179***

Comme expliqué plus haut, les salaires supplémentaires accordés par le Conseil au Service de la Maintenance dans le cadre du préavis 179 sur le "Complexe scolaire de Nyon-Marens" sont prévu pour une demi-année, alors que le budget les comprend pour une année entière. La COFIN propose de corriger cet effet en réduisant le budget du Service de la Maintenance pour un montant de CHF 108'517.-. Ce montant a été transmis par le Service des finances et le Service du personnel.

Pour les raisons mentionnées plus haut, la COFIN propose deux amendements :

Amendement 1 : les points 3, 4 et 5 des conclusions du préavis 238 sont refusés.

Amendement 2 : le budget 2016 du 340 - Service de la Maintenance est diminué de CHF 108'517.-.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal de Nyon d'accepter le Budget 2016 amendé.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 238 concernant le budget 2016,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2016 **amendé** dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	188'416'699.-
Revenus :	CHF	182'279'012.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>6'137'687.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2016, soit :

Service des eaux	CHF	1'432'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'460'000.-
Service du gaz	CHF	1'008'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>4'900'000.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés ;

3. **de refuser à** la Municipalité le crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'entretien constructif 2016 des rives du lac. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
4. **de refuser à** la Municipalité le crédit de CHF 710'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau routier. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
5. **de refuser à** la Municipalité le crédit de CHF 200'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau d'assainissement des eaux. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.12 – *STEP et collecteurs d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
6. de prendre acte du plan d'investissements 2016-2019.

La Commission des finances : Mmes Roxane Faraut-Linares, Jessica Jaccoud et MM. Jean-Marie Frachebourg, Franck Martinet, Pierre Girard, David Lugeon, Alex Braunwalder, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, Yvan Cornu et Luciano De Garrini (président).

## Annexe 1 Soldes des budgets et comptes depuis 2012

Le récapitulatif des comptes et budgets depuis 2012, avec l'information des attributions aux fonds de réserve.

Comptes de fonctionnement	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Total des charges	(188'525'216)	(189'798'799)	(192'889'198)	(184'868'276)	(176'394'776)
Total des revenus	182'279'012	183'017'012	194'158'956	186'267'546	177'235'197
<b>Résultat comptable</b>	<b>(6'246'204)</b>	<b>(6'781'787)</b>	<b>1'269'758</b>	<b>1'399'270</b>	<b>840'422</b>
Résultat budgété	(6'246'204)	(6'781'787)	(5'217'007)	(7'197'972)	(8'751'370)
<b>Ecart sur le budget</b>			<b>6'486'765</b>	<b>8'597'242</b>	<b>9'591'792</b>

A noter que les résultats présentés sont considérés comme étant les résultats comptables, en tenant compte des virements aux fonds de réserve. La COFIN tient néanmoins à spécifier que l'attribution aux fonds de réserve accentue ces écarts sur les budgets, tels que présentés dans le tableau ci-dessous:

Comptes de fonctionnement	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
Résultat comptable	(6'246'204)	(6'781'787)	1'269'758	1'399'270	840'422
Virements nets aux fonds de réserve	828'652	270'726	2'377'929	8'776'511	2'743'638
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5'417'552)</b>	<b>(6'511'061)</b>	<b>3'647'687</b>	<b>10'175'781</b>	<b>3'584'060</b>
Résultat opérationnel budgété	(5'417'552)	(6'511'061)	(5'190'978)	(5'636'014)	(7'714'270)
<b>Ecart sur le budget opérationnel</b>			<b>8'838'665</b>	<b>15'811'794</b>	<b>11'298'330</b>

Enfin, la COFIN tient aussi à signaler qu'une partie significative de ces virements aux fonds de réserves sont réglementaires.

### Part des charges maîtrisables du budget

Comptes de fonctionnement	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
30 - Autorités et personnel	45'718'390	45'750'910	51'172'225	48'896'374	46'497'509
31 - Achats de biens, services et marchandises	35'528'319	39'637'010	37'563'342	39'152'242	39'093'238
36 - Aides et subventions	15'614'801	14'925'074	12'401'716	11'212'224	11'033'516
<b>Total des chapitres comptables 30-31-36</b>	<b>96'861'510</b>	<b>100'312'993</b>	<b>101'137'283</b>	<b>99'260'840</b>	<b>96'624'263</b>
Subvention LEM (Loi sur les écoles de musique)	383'000	361'125	288'206	282'615	-
Participation à AVASAD	1'750'000	1'598'000	1'476'046	2'035'004	1'916'651
Partic. aux frais de transports, facture cantonale	1'428'429	1'053'005	1'079'688	910'666	853'231
Taxe sur les micropolluants	210'000	-	-	-	-
Annuités	496'800	497'153	556'064	531'334	505'266
<b>Total des comptes non maîtrisables inclus dans les chapitres comptables 30-31-36</b>	<b>4'268'229</b>	<b>3'509'283</b>	<b>3'400'004</b>	<b>3'759'618</b>	<b>3'275'148</b>
<b>Total des charges maîtrisables</b>	<b>92'593'281</b>	<b>96'803'711</b>	<b>97'737'280</b>	<b>95'501'222</b>	<b>93'349'115</b>
<b>Total des charges Ville de Nyon</b>	<b>188'525'216</b>	<b>189'798'799</b>	<b>192'889'198</b>	<b>184'868'276</b>	<b>176'394'776</b>
<b>Part des charges maîtrisables</b>	<b>49%</b>	<b>51%</b>	<b>51%</b>	<b>52%</b>	<b>53%</b>

\* Les annuités sont estimées à 1.1% des charges salariales totales (comparablement au Budget 2016).

## Annexe 2 – Comptes 35/45 – Participation aux charges cantonales et d'autres communes

Numéros de comptes	Comptes de fonctionnement	2016 (Budget)	2015 (Budget)	2014 (Comptes)	2013 (Comptes)	2012 (Comptes)
224.3510/3520.00	Charges de la péréquation	22'418'794	21'369'341	21'388'075	20'189'888	20'380'804
224.4510/4520.00	Remboursement fonds péréquation directe	(14'613'600)	(13'966'340)	(13'757'477)	(13'835'047)	(13'331'522)
<b>Total charges nettes de la péréquation</b>		<b>7'805'194</b>	<b>7'403'001</b>	<b>7'630'598</b>	<b>6'354'841</b>	<b>7'049'282</b>
Variation annuelle		5%	-3%	20%	-10%	
<b>Divers 720.3515</b>	<b>Total facture sociale nette</b>	<b>25'992'966</b>	<b>25'253'930</b>	<b>24'082'018</b>	<b>22'423'216</b>	<b>22'511'967</b>
Variation annuelle		3%	5%	7%	0%	
<b>600.3511.00</b>	<b>Participation à la réforme policière</b>	<b>1'630'881</b>	<b>1'572'632</b>	<b>1'606'388</b>	<b>1'561'171</b>	<b>1'446'220</b>
Variation annuelle		4%	-2%	3%	8%	
<b>Divers 351</b>	<b>Diverses participations aux charges des écoles et SDIS</b>	<b>204'600</b>	<b>98'000</b>	<b>96'662</b>	<b>113'835</b>	<b>104'187</b>
Variation annuelle		109%	1%	-15%	9%	
<b>Divers 451</b>	<b>Diverses participations du Canton</b>	<b>(875'500)</b>	<b>(1'178'500)</b>	<b>(1'631'069)</b>	<b>(3'124'616)</b>	<b>(1'383'007)</b>
Variation annuelle		-26%	-28%	-48%	126%	
<b>Total des charges nettes en faveur du Canton (comptes 351/451)</b>		<b>26'952'947</b>	<b>25'746'062</b>	<b>24'154'000</b>	<b>20'973'606</b>	<b>22'679'368</b>
Variation annuelle		5%	7%	15%	-8%	
<b>Divers 352</b>	<b>Diverses participations aux charges d'autres communes et associations de communes (hors péréquation)</b>	<b>3'292'565</b>	<b>3'235'310</b>	<b>2'931'563</b>	<b>2'154'269</b>	<b>2'812'875</b>
<b>600.3521.00</b>	<b>Participation commune de Nyon - Ass. Police Région Nyon</b>	<b>7'585'577</b>	<b>7'101'300</b>	<b>6'321'534</b>	-	-
<b>Divers 452</b>	<b>Diverses participations d'autres communes et associations de communes pour Nyon (hors péréquation)</b>	<b>(2'790'218)</b>	<b>(2'850'866)</b>	<b>(10'489'706)</b>	<b>(2'452'927)</b>	<b>(2'558'481)</b>
<b>Total des charges nettes en faveur d'autres communes (comptes 352/452)</b>		<b>8'087'924</b>	<b>7'485'744</b>	<b>(1'236'609)</b>	<b>(298'658)</b>	<b>254'394</b>
Variation annuelle		8%	-705%	314%	-217%	
<b>Total des participations nettes aux charges d'autres collectivités publiques</b>		<b>42'846'065</b>	<b>40'634'807</b>	<b>30'547'989</b>	<b>27'029'789</b>	<b>29'983'043</b>
Variation annuelle		5%	33%	13%	-10%	

A noter l'entrée en application de la nouvelle formule de financement de la PNR à partir de 2015, qui consiste à reverser à Nyon que la part qui lui est due. Auparavant, les charges équivalentes de la Police figuraient dans les autres comptes du Service de Police. En 2014, les charges ont été remboursées directement à Nyon, ce qui explique le montant de 10.5 millions en recettes des divers 452.

## Annexe 3 - Service du personnel

### Comptes 3011/3012 du Service du personnel

Le détail des comptes 3011 et 3012 du Service du personnel se trouve ci-dessous:

Evolution des comptes 130.3011.00 et 130.3012.00 des comptes 2013 au budget 2016

#### 130.3011.00

	C2013	C2014	B2015	B2016
Salaires de bases	CHF 612'733.-	CHF 628'424.-	CHF 672'874.-	CHF 653'500
Effets du préavis 133	-	+ CHF 46'133.-	+ CHF 73'100.-	-
Pérennisation de postes	-	-	- CHF 37'300.-	+ CHF 37'400.-
Effet des annuités	+ CHF 13'800.-	+ CHF 13'373.-	+ CHF 9'535.-	+ CHF 11'500.-
Effet des Promotions	+ CHF 1'891.-	+ CHF 4'993.-	+ CHF 5'791.-	+ CHF 2'000.-
<b>Total du 3011</b>	<b>CHF 628'424.-</b>	<b>CHF 692'923.-</b>	<b>CHF 724'000.-</b>	<b>CHF 704'400.-</b>

#### 130.3012.00

	C2013	C2014	B2015	B2016
Salaires de bases	CHF 83'418.-	CHF 75'438.-	CHF 74'000.-	CHF 111'300.-
Pérennisation de postes	-	-	+ CHF 37'300.-	- CHF 35'900
<b>Total du 3012</b>	<b>CHF 83'418.-</b>	<b>CHF 75'438.-</b>	<b>CHF 111'300</b>	<b>CHF 75'400.-</b>

Le poste pérennisé correspond à celui d'un assistant administratif. Cette pérennisation était prévue dans le cadre du budget 2014. Elle n'a cependant pas été réalisée en 2014, d'où sa diminution dans le budget 2015. La Municipalité a finalement accepté la pérennisation dans le cadre du budget 2016.